

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2026

RELATIF AU RENFORCEMENT DES JURIDICTIONS CRIMINELLES - (N° 2682)

Adopté

N° CL29

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« satisfaire aux »

les mots :

« remplir les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.